



BELVÈDÈRE

Communiqué de Presse

Beaucaire, 17 avril 2013

**MISE A DISPOSITION DU PROSPECTUS RELATIF A LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE REDRESSEMENT
APPROUVE PAR JUGEMENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON EN DATE DU 19 MARS 2013**

Conformément aux dispositions des articles L.412-1 et L.621-8 du Code monétaire et financier et de son Règlement général, notamment de ses articles 211-1 à 216-1, l'Autorité des Marchés Financiers (l'« **AMF** ») a apposé le visa n° 13-162 en date du 16 avril 2013 sur le prospectus de la Société relatif à la mise en œuvre du plan de redressement approuvé par jugement du Tribunal de commerce de Dijon en date du 19 mars 2013 (voir notre communiqué du 21 mars 2013) (le « **Prospectus** »).

Il peut être consulté au siège social et sur le site internet de la Société (www.belvedere.fr). Le Prospectus est également disponible sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org). Les actionnaires de la Société peuvent obtenir une version imprimée du Prospectus sur simple demande et sans frais.

Contact :

Finance Belvédère
info@belvedere.fr

Media
FTI Consulting Strategic Communications
Guillaume Foucault— guillaume.foucault@fticonsulting.com
Yannick Duvergé - yannick.duverge@fticonsulting.com
Tél. : +33 1 47 03 68 10